



SYNDICAT NATIONAL CFTC

Finances Publiques

Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



Comité Technique Paritaire Départemental du 10 février 2011

Ordre du jour :

- 1) **Adoption de règlements intérieurs en conformité avec la circulaire du 10 décembre 2010**
- 2) **Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie d'Auchel**
- 3) **Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents du SIP de Montreuil sur les plages fixes et variables**
- 4) **Mise en place du référentiel Marianne**
- 5) **Nouvelles modalités du rattachement du PELP**
- 6) **Point sur les travaux immobiliers dans le hall de l'immeuble Foch et à la Trésorerie de Bapaume**
- 7) **Ponts naturels 2011**
- 8) **Questions diverses**

Président du CTPD : M. Jacques CARRE

Secrétaire : M. Hughes COCHE

Secrétaire adjoint : Mme Jocelyne VINCENT, C G T Finances

Le CTPD a commencé à 14 h 00 et s'est terminé à 18 h 15

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif

Adoption de règlements intérieurs en conformité avec la circulaire du 10 décembre 2010

Il convient de rappeler qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, les nouvelles règles de vie quotidienne, jusqu'à en vigueur dans les seuls services fusionnés, ont été généralisées à tous les services, ceci dans la confusion la plus totale générée par l'application Agora..... Ne revenons pas sur un passé douloureux... Qui d'ailleurs, dans certains sites, n'est pas encore un passé, mais toujours un présent qui augure mal pour l'avenir....

L'extension de ces règles se traduit plus particulièrement par la généralisation du choix individuel du module horaire à l'ensemble des agents des services non fusionnés et la détermination des cycles horaires applicables aux services.

Services de la filière fiscale (non fusionnés au 31/12/2010)

Lorsque les plages horaires en vigueur dans les services non encore fusionnés étaient en conformité avec la circulaire du 10 décembre 2010, la consultation des agents pour la détermination du positionnement des plages horaires fixes et variables applicables n'était pas nécessaire.

Services de la filière gestion publique (non fusionnés au 31/12/2010)

Les plages horaires en vigueur dans les Trésoreries n'étant pas en conformité avec la circulaire du 10 décembre 2010, la consultation des agents pour la détermination du positionnement des plages horaires fixes et variables applicables était nécessaire.

Trésorerie avec un cycle de travail hebdomadaire de 5 jours

Les agents ont été consultés, l'adoption des plages horaires fixes et variables étant acquise à la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Ce choix est alors applicable à l'ensemble des agents du service.

Sur les 43 postes, 42 se sont prononcés à la majorité pour le cycle V001, seul le poste de CROISILLES a choisi le module V030

Trésorerie avec un cycle de travail hebdomadaire de 4,5 jours

Les agents ont donc été consultés pour la détermination du positionnement des plages horaires fixes et variables applicables.

L'adoption des plages horaires fixes et variables est acquise à la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Ce choix est alors applicable à l'ensemble des agents du service.

Sur les 16 postes à 4.5 jours, 12 se sont prononcés à la majorité pour le cycle C003, 4 postes ont choisi le cycle C006.

VOTE CFTC DGFIP 62 : Abstention, compte tenu de la mise en place de l'application AGORA dans l'urgence et la précipitation.

Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie d'Auchel

La direction nous informe que l'audit de la Trésorerie d'Auchel, actuellement en cours, a mis en évidence une discordance entre les horaires d'ouverture au public indiqués à l'affichage et les horaires effectifs d'ouverture de la Trésorerie.

Après consultation de l'ensemble des agents qui s'accordent à l'unanimité des suffrages exprimés, le chef de poste sollicite l'autorisation de modifier en conséquence les horaires d'ouverture au public et rétablir ainsi, la cohérence entre les horaires d'ouverture pratiqués et ceux communiqués au public par affichage ou sur les entête des courriers.

Anciens horaires : Lundi : 8h30 – 11 h / 13h30 – 16h30 Mardi : 8h – 12 h / 13h30 – 16h30 Mercredi : 8h30 – 11h30 Jeudi : 8h30 – 11h / 13h30 – 16h30 Vendredi : 8h30 – 11h30

Soit 24 heures hebdomadaire d'ouverture au public

Nouveaux horaires : Lundi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30 Mardi : 8h – 12h / 13h30 – 16h30 Mercredi : 8h30 – 11h30 Jeudi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30 Vendredi : 8h30 – 11h30

Soit 25 heures hebdomadaire d'ouverture au public.

VOTE CFTC DGFIP 62 : POUR

Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents du SIP de Montreuil sur les plages fixes et variables

La direction nous informe que la détermination des plages horaires fixes et variables dans les services fusionnés a été effectuée service par service. Pour les SIP, la consultation concernait tous les agents qui y sont affectés après CAPL ou qui y sont détachés.

Il a été proposé de ne pas modifier les plages horaires en vigueur avant la création du SIP, qui sont actuellement identiques dans tous les services du département, à savoir :

- de 00 h 00 à 07 h 30 : plage interdite
- de 07 h 30 à 09 h 30 : plage variable
- de 09 h 30 à 11 h 30 : plage fixe
- de 11 h 30 à 14 h 00 : pause méridienne (plage variable)
- de 14 h 00 à 16 h 00 : plage fixe
- de 16 h 00 à 19 h 00 : plage variable
- de 19 h 00 à 00 h 00 : plage interdite

La consultation des services a été effectuée courant janvier. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

Votants : 18 Exprimés 18 Acceptent la non modification des plages horaires : 18

VOTE CFTC DGFIP 62 : POUR

Mise en place du référentiel Marianne

Le référentiel Marianne a pour vocation de remplacer P V F I. Pour nous, P V F I est une application qui ne juge que de la forme. Si, sur un courrier le petit logo est au bon endroit, si la police d'écriture est la bonne, si l'agent au téléphone se présente comme il est prévu, tout sera parfait, uniquement sur la forme. Mais P V F I n'a jamais pris en compte les difficultés des collègues liées au manque de personnel et de moyens pour traiter correctement les usagers. En fait, P V F I, c'était l'arbre qui cachait la forêt. Souhaitons que la Nouvelle Marianne ne nous déçoive pas autant.

Des points de divergence importants existent entre ces deux « machins ». Par exemple, le nombre de sonneries téléphoniques selon Marianne devra être ramené à 5 au lieu de 10 dans PVFI, le délai de réponse au courrier sera deux fois plus bref dans Marianne.... **De nouvelles contraintes, sans de nouveaux moyens. ViVe Marianne !! Et bien évidemment, on peut bien imaginer que les appels « mystère » continueront d'exister afin de fliquer les personnels. Marianne qui est censée être le symbole même de la Liberté va devenir dans nos services « La Grande Inquisitrice » Un indicateur de qualité service (I Q S) sera mis en place pour gérer Marianne. Pour nous, l'I Q S, c'est plutôt Inquisition, Question, Sanction.**

Nouvelles modalités du rattachement du PELP

La direction nous informe que lors de sa constitution, le Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels a été rattaché au Service des Impôts des Entreprises Centralisateur. Cette solution était apparue comme la plus pertinente dans la mesure où il s'agissait d'une mission fiscale à vocation départementale s'appliquant au bloc des professionnels. Il avait alors été indiqué qu'afin de maintenir le SIE dans son rôle d'interlocuteur fiscal unique des entreprises, il semblait nécessaire de lui confier la relation avec les usagers sur les sujets de taxe foncière et de taxe professionnelle. Le PELP est donc une structure transparente pour l'utilisateur et agit comme un prestataire de services obligé des SIE.

Dès lors que le SIEC n'existe plus, il est proposé de rattacher, pour ordre, le PELP au CDIF d'Arras . Ce rattachement ne change rien à la situation antérieure : les SIE demeurent les interlocuteurs des usagers.

VOTE CFTC DGFIP 62 : Abstention, compte tenu du peu de lisibilité (le mot est faible !) du projet présenté par la direction

Point sur les travaux immobiliers dans le hall de l'immeuble Foch et à la Trésorerie de Bapaume

La direction nous a fourni l'ensemble des plans concernant ces travaux.

Hall de l'immeuble Foch : les travaux sont en cours de réalisation. Nous avons évoqué le problème des collègues qui travaillent actuellement à l'accueil, pendant les travaux. En effet, l'odeur des produits solvants ou collants y est très forte et très pénible. La direction nous a garanti que ces émanations n'étaient pas nocives. Elle s'est engagée cependant à essayer de trouver une solution (s'il y en a une) .

Trésorerie de Bapaume : les travaux vont démarrer indépendamment de ceux de la mairie. Ils débiteront par l'étage, ensuite les agents s'y installeront pour que les travaux du rez de chaussée puissent être réalisés.

Ponts naturels 2011

L'adoption de ponts naturels dans notre département est à l'initiative de la Section Locale CFTC DGFIP 62. En effet, nous avons interrogé la direction à ce sujet au cours du CTPD du 15 décembre 2010 et attendions depuis une réponse.

La direction a consulté la majorité des agents sur une proposition consistant à fermer l'ensemble des services de la DDFiP les 15 juillet et 31 octobre 2011. A une très large majorité (87%) cette proposition a été approuvée. Cependant, nous avons rappelé à la direction qu'il était possible de définir 3 ponts naturels pour 2011. En effet, le pont de l'Ascension n'a pas été retenu.

En conséquence, la Direction s'est engagée à réaliser une nouvelle consultation pour le pont naturel du 3 juin 2011. A noter que les propositions des ponts naturels des 15 juillet et 31 octobre 2011 ne sont pas remises en cause. Ce point de l'ordre du jour sera étudié au cours d'un prochain CTPD.

Questions diverses

La direction a souhaité inscrire 2 points en questions diverses. Le premier point portait sur la révision foncière. La direction nous a remis un dossier powerpoint qui a été largement évoqué au cours de ce CTPD.

Elle désirait ensuite nous informer sur les organigrammes fonctionnels. Selon elle, L'organigramme fonctionnel a pour objectif de permettre à chaque agent de se positionner au sein de son service. Il décrit son rôle (processus de travail) et les outils utilisés (applications informatiques, habilitations informatiques et délégations de signature) mais aussi lui donne de la visibilité sur les tâches réalisées par ses collègues. En fait de positionnement, il s'agit plutôt pour nous d'un renforcement pesant de la hiérarchie sur le dos des agents. Nous serons particulièrement vigilants sur la mise en place de ces organigrammes fonctionnels et ferons très attention à toutes les dérives qu'ils pourraient occasionner s'ils étaient mal utilisés.

Vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T P D

Catherine GAILLARD
S I P Calais
Experte

Gabriel GAILLARD
R F Boulogne sur Mer (EMR 62)
Titulaire

Martine HENNEQUIN
D D FiP
Suppléante

Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous . **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné (Nom et prénom)

Poste comptable :

Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à
Catherine GAILLARD,
Trésorière CFTC DGFIP 62
S I P de Calais,
14 rue Descartes
62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : Prénom

Nom de jeune fille : Né(e) leà

Domicile : Tél :

Affectation : Tél :

Grade : Echelon

Quotité de travail : 100 % 90 % 80 % 70 % 60 % 50 %

Option prélèvement mensuel : OUI NON

à....., le / / 2010
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Trésorière CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif